

Justifiée dans les années 1970 avec l'émergence du problème des banlieues, la politique de la ville... consiste en un ensemble de mesures mises en place par le gouvernement dans l'objectif de lutter contre les inégalités territoriales et sociales et la ségrégation auquel sont confrontés certains quartiers en France et dans une logique plus large de cohésion sociale. Au cœur des problématiques contemporaines, la politique de la ville a fait l'objet de nombreuses réformes visant à sa simplification mais surtout à son efficacité, la dernière en date étant celle issue de la loi Lamy de 2014 qui a ainsi procédé à une simplification de la géographie prioritaire en instaurant un zonage unique pour l'intervention de la politique de la ville, le quartier prioritaire de la ville (QPV), un territoire caractérisé par des écarts de développement sociaux et économiques par rapport au reste du territoire et par une concentration de la pauvreté analysée à partir d'un critère de revenu. Le législateur a par ailleurs instauré un contrat unique intitulé contrat pour la ville et la cohésion sociale signé entre l'Etat et les communes et définissant les projets d'investissement ainsi qu'un Observatoire de la ville chargé d'évaluer l'impact d'une telle politique. Ainsi, la politique de la ville est une politique transverselle, à la géographie précise et interministérielle, son domaine d'action recouvre la rénovation urbaine, la prévention de la délinquance, le développement social et culturel et le développement économique. Néanmoins, malgré l'instauration d'une politique de la ville, certains territoires restent toujours touchés par les inégalités et le bilan 2017 de l'Observatoire de la ville le confirme, le taux de pauvreté et de chômage y étant trois fois supérieurs à la moyenne nationale et l'échec scolaire persistant dans ce contexte et outre le rapport Borloo "Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale" appelant à une refondation de la politique de la ville, de nouvelles orientations pour la politique de la ville ont été décidées en 2017 et en 2018. En matière d'éducation le doublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+, s'agissant de la prévention de la délinquance, la mise en place d'une police de sécurité du quotidien avec un renforcement des effectifs sur ces territoires, concernant la santé, le doublement des maisons de santé dans ces territoires souvent qualifiés comme des déserts médicaux et enfin dans le cadre de la revitalisation économique, le dispositif d'emplois jeunes.

Questions sociales